



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A23010901

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route
VU le Code des Communes,
CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité
publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de :

Travaux : Réparation sur réseau EU

Travaux effectué par l'entreprise **BERCET Travaux Publics**

17 bis rue Gutenberg –BP30

42340 VEAUCHE

ARRETE

ARTICLE 1er :

CHAUSSÉE RÉTRÉCIE

-Lieu-dit Noailleux

Les travaux débiteront **le 18/01/2023** pour une durée de 4 semaines
(Les travaux ne dureront que 2 journées mais on ne connaît pas le jour)

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-JUST-ST RAMBERT
- Le service technique de Chambles

Fait à CHAMBLES, le 09 janvier 2023

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Emilien JOUSSERAND
ADJOINT

Le Maire
Pierre GIRAUD

